

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, Dimanche 31. janvier 1813.

EXTÉRIEUR.
TURQUIE.

Constantinople, le 15 décembre.

Les dispositions de Mollah, pacha de Widdin, sont toujours équivoques. On assure qu'il lui est enjoint de quitter sa résidence, et de se rendre à Sophia pour y vivre en simple particulier, mais on doute qu'il obéisse à cet ordre.

--- Ilikoghlon, révolté contre le grand-seigneur, s'étoit enfermé à Silistrie: il a quitté cette place et s'est réfugié chez les Russes. D'autres ayans, amis d'Ilikoghlon, et qui avoient des troupes sous leurs ordres, ont été saisis et mis à mort.

--- Le grand-seigneur tend chaque jour à ressaisir son autorité; son système de sévérité tient à ce principe. Il a détruit les Moruzzi, dont l'influence avoit souvent entraîné les déterminations du Divan. Depuis leur perte, aucune autre maison ne peut prendre le même ascendant.

--- La prise de la Mecque et de Médine, qui ont été enlevées aux Wobabis par Tossum-Pacha, fils de Mehemed-Aly, pacha d'Egypte, a donné lieu à des réjouissances dans l'intérieur du sérail.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 janvier.

(The Sun.)

Les négocians et autres intéressés au commerce des Indes orientales, en tant qu'il concerne le port de Londres, se sont assemblés hier et ont pris plusieurs résolutions, et entr'autres celle de présenter une adresse aux deux chambres du parlement.

--- On a expédié jeudi soir les dépêches de l'Amiral Warren, à Bermude.

Suivant des lettres de Lisbonne, le dernier coup de vent a fait beaucoup de dommages; trente huit bâtimens se sont échoués et plusieurs autres ont été également perdus. Les mêmes lettres annoncent que près d'un tiers de l'armée anglaise se trouve, par les maladies, hors d'état de servir.

Du 11 janvier.

Nous avons reçu des gazettes d'Halifax, le 19 décembre, contenant des nouvelles de Boston jusqu'au 12. La frégate anglaise capturée, le *Macedonien*, est arrivée à Newport le 6 décembre; cette frégate avoit un équipage de 300 hommes, dont 65 ont été tués et 70 blessés dans le combat. La frégate américaine n'a eu que 5 hommes tués et 7 blessés.

--- Le comte de Palmela est arrivé dans la capitale, en qualité d'ambassadeur et d'envoyé extraordinaire de la cour du Brésil pour résider auprès de notre cour.

(The Star.)

Un bâtiment américain pris par la frégate *la Phébé* nous a apporté la nouvelle qu'à son départ de New-Yorck, le 13 décembre, l'élection du président étoit presque achevée et qu'on y regardoit comme certain que M. Madison resteroit en place, l'État de la Caroline septentrionale étant entièrement en sa faveur. M. Eustis, secrétaire de la guerre, a donné sa démission, et l'on croyoit que le général Armstrong le remplaceroit; changement qui ne pouvoit qu'annoncer une poursuite vigoureuse de la guerre.

On mande de Gibraltar, en date du 6 décembre, que les corsaires françois couvrent le Méditerranée; il y en a quatre devant Tunis et trois aux environs de Trés-Torrès.

--- La corvette *la Ferrel*, sortie du port de Leith, mercredi dernier, s'est perdue le lendemain devant Nord-Shields. L'équipage a été sauvé.

(Moniteur du 22 janvier.)

GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE.

Varsovie, le 2 janvier.

Les gentilshommes en état de porter les armes s'empres- sent à l'exemple de leurs ancêtres, de monter à cheval pour répondre à l'appel qui leur a été adressé au nom de la patrie par la confédération générale.

Le prince Joseph Poniatowski a été nommé généralissime (*regimentarius*). Il a pour lieutenant le prince Eustache Panguzko, descendant des Jagellons et qui s'est signalé dans trois guerres et dans la dernière campagne par sa bravoure et son dévouement.

Il n'est pas un des maréchaux envoyés dans les départemens pour organiser les levées, qui n'ait des titres à l'estime et à la confiance des Polonois. On remarque parmi eux:

M. Antoine Grabenski, neveu de feu M. Matakowski, maréchal de la grande diète de Pologne. Il fut arrêté et détenu plusieurs mois avec son oncle après le dernier partage de la Pologne. Depuis 1806 il a rempli avec distinction les fonctions les plus importantes de la j dicature.

M. Alexandre Welewski, premier Nonce du département de Cracovie;

M. Victor Szodrcki, l'un des plus riches propriétaires de la grande Pologne, et distingué par son dévouement à la cause publique;

Le général Skorzewski, ancien confédéré de Bar. Il étoit colonel lors du premier partage de la Pologne. Il s'est distingué dans toutes les guerres qui ont eu pour objet l'indépendance de sa patrie. En 1806, il fit une levée en masse dans le département de Kaliz et s'empara de Gzenstow à la tête de la noblesse de ce département.

M. Redzimiaski. Il fit, en qualité de Général, la guerre de 1792. Son activité et son dévouement lui ont acquis une grande considération,

M. Stubicki. Il a fait la campagne de 1809 à la tête de la levée en masse du département de Bromberg qu'il avoit organisée.

M. Popiel, nonce du district de Sandomirzi ; M. Glinka, ancien confédéré de Bar ; M. Orsetti, riche propriétaire en Lithuanie ; M. Niemira, nonce du district de Siedléc, qui, en 1794, fût nommé général de la levée en masse du district de Mielnik ; M. Zoldroki, sont tous également distingués par leur fortune, la considération dont ils jouissent et leur dévouement à la cause publique.

Les nouvelles que nous recevons des districts et des cercles nous apprennent que ces maréchaux y ont été reçus avec enthousiasme, et que de toutes parts on s'empresse de marcher à la voix des chefs qui, tous, ont souffert pour la patrie, et qui ont juré de consacrer leur vie à sa défense.

(Journal de l'Empire.)

EMPIRE D'AUTRICHE.

Vienne, le 7 janvier.

Dans la dernière conférence d'état, à laquelle ont assisté tous les ministres, il a été arrêté qu'aucune considération ne pouvait porter la moindre atteinte au traité d'alliance conclu entre les deux cours impériales de France et d'Autriche, et que les deux cours se prêteraient mutuellement tous les secours possibles et requis par les circonstances. Il a été arrêté de plus que le corps auxiliaire d'Autriche serait porté au plus vite au grand complet, et que M. le comte de Stadion se rendrait sans délai à l'armée avec le titre de commissaire-impérial, afin de pourvoir aux besoins du corps, qui sont le résultat des fatigues d'une longue campagne et du froid excessif. M. le comte de Stadion aura les pouvoirs les plus étendus pour contracter les marchés qu'il jugera nécessaires, et pour que l'armée n'éprouve aucun retard dans les fournitures. Afin de faire respecter nos frontières, et assurer aux provinces limitrophes du théâtre de la guerre une parfaite tranquillité, le corps de réserve sera composé de 120,000 hommes effectifs ; en conséquence, l'on rendra mobiles les régimens qui sont en Bohême et en Moravie, et l'on tirera de Hongrie les régimens de grosse cavalerie pour remplacer les vides. Le ministre des finances a reçu l'ordre de dresser, le plutôt possible, un plan qui mit à même de faire face aux nouvelles dépenses, sans décréditer le papier qui est actuellement en circulation.

On dit que M. le comte Zichy, ancien ministre des finances, a reçu le même ordre, et que son travail doit être indépendant de celui de M. le comte de Wallis. On veut savoir lequel des deux résoudra mieux le problème, et on adoptera le plan qui sera décidé le meilleur. L'on estime vingt millions de florins la dépense extraordinaire occasionnée par ces mesures, et l'on désirerait ne pas recourir de nouvelles contributions.

(Gazette de France.)

ESPAGNE.

Gironne, 15 décembre.

L'influence anglaise se fait sentir dans tous les actes des juntas et des cortès. Cette nation commerçante s'est emparée de notre commerce et a détruit notre industrie ; elle veut commander nos armées et nous traiter comme

des Indiens : elle essaie encore plus ; ennemie du catholicisme, qu'elle a détruit dans son île, où chaque année une populace effrénée brûle l'image du pape, elle le poursuit en Espagne, où elle cherche à faire insensiblement pénétrer le luthéranisme. Il paroît que le poison de l'irréligion et de la réforme s'est glissé jusque dans les chefs de l'insurrection. Nous avons sous les yeux une réclamation de trente-quatre communautés religieuses de Séville. Les Français toujours bons, toujours généreux envers leurs ennemis, avoient bien traité les moines. Ils étoient réunis dans quelques maisons, et recevoient chacun 200 ducats par an. Les Espagnols, à leur rentrée, les chassent de leur asile, les laissent dans les rues, sans pain, sans secours, sans espérance ; mais écoutons la voix de ces malheureuses victimes de l'Angleterre :

„ Les rues de Séville, disent-ils aux cortès, présentent
 „ au peuple espagnol, à ce peuple toujours pieux et ami
 „ des moines, un spectacle qui doit exciter les sentimens
 „ les plus douloureux. Des prêtres qui n'auraient jamais
 „ pu croire qu'on mit la moindre opposition à leur répu-
 „ blican se présentent : l'intendant leur ordonne, au nom
 „ du gouvernement, de ne pas se réunir, et leur défend
 „ l'entrée des monastères ; ils prient, ils supplient, on
 „ ne les entend pas ; on les abandonne, on les repousse,
 „ et pour ne pas mourir de faim, les infortunés se répandent
 „ dans les rues ; ils vont de porte en porte demandant
 „ l'aumône ; couverts de ces habits sacrés que le
 „ peuple révère, ils s'arrêtent sur les places, aux portes
 „ des temples, et là ils implorent la pitié publique.
 „ Qu'ont fait ces ministres de Dieu ? quel crime ont-ils
 „ commis ? etc. etc.

Les Maures ont-ils une autre fois conquis Grenade et Tolède ? les mosquées vont-elles encore remplacer nos saintes églises ? non ! Ce sont nos prétendus alliés, les Anglais, enfans de Luther, qui sacrifient chez nous les fils des Ignace et des Dominique.

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, le 6 janvier.

Conformément au décret royal du 8 février 1812, la cour spéciale séante à Bergame a ordonné, par arrêt du 7 décembre dernier, que le séquestre seroit mis sur tous les biens meubles et immeubles, présens et à venir, de M. le sieur Jacques Quarenghi, natif de Bergame, actuellement au service de la cour de Russie en qualité de premier architecte pensionné. Le même arrêt porte que ledit Quarenghi se présentera, dans le délai d'un mois, devant le procureur-général près la cour de Bergame, passé lequel terme il sera jugé par contumace, déclaré mort civilement et condamné à la confiscation des biens.

Le 12 janvier.

Le Conseil de la Commune, rassemblé hier au soir, a délibéré de prier S. M. l'Empereur et Roi, d'accepter l'offre de cent hommes à cheval montés et équipés aux dépens de la Ville. L'exemple de la capitale de l'Empire François déjà suivi par celle du Royaume d'Italie, sera certainement imité par les autres communes du Royaume, qui partagent avec les habitans de ces deux capitales les sentimens de reconnaissance et de dévouement dont elles sont pénétrées envers leur Auguste Souverain.

(Giornale italiano.)

L'administration paternelle de M. le baron Chabrol dans le département de Montenoite y a laissé des souvenirs si chers aux habitans que le conseil municipal de la ville de Savonne, pour en conserver la mémoire, a arrêté de donner, avec l'agrément de M. le préfet actuel de la Seine, à une des rues de la dite ville, le nom de *rue Chabrol*.

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 19 Janvier.

Au moment où un appel est fait à l'honneur français, la ville de Paris, séjour et berceau de nos rois, s'empresse d'y répondre : c'est ainsi qu'à toutes les grandes époques de la monarchie cette capitale a pris l'initiative du dévouement au prince et à l'Etat. Dès l'instant où Paris a été comptée parmi les grandes villes de la France, ses annales présentent une série non interrompue de sacrifices glorieux, offerts au pied du trône et sur l'autel de la patrie. Parmi les faits innombrables qui y sont rapportés, nous en citerons quelques uns qui caractérisent plus particulièrement l'amour qu'elle eut toujours pour ses monarques.

En revenant de Reims, où il avoit été sacré, le roi Saint-Louis, jeune encore, restoit à Montlhéry avec sa mère, et n'osoit pas en sortir, de peur de tomber dans les mains d'un parti de seigneurs mécontents qui cherchoit à l'enlever. Les bourgeois de Paris sortirent en armes, bien résolus de dégager le roi; le peuple et la noblesse des environs, animés par un si bel exemple, se rassemblèrent de tous côtés; et le roi revint en sûreté à Paris, ayant traversé plus de cinq lieues de pays, comme s'il eût été entre deux haies de ses gardes.

En 1315 la ville de Paris offrit spontanément de fournir pour la guerre de Flandre quatre cents hommes à cheval, et deux mille à pied. Leurs bannières étoient „ au signe de la ville. „

En 1339, le roi Philippe VI. étant obligé de soutenir à la fois deux guerres, une dans l'Artois, l'autre en Bretagne, la ville de Paris lui fournit huit cents hommes à cheval. En 1343, elle y ajouta un nouveau corps de cinq cents gens d'armes à cheval; et en 1347, elle fournit au roi quinze cents chevaux pour six mois; les ecclésiastiques et les hôpitaux mêmes contribuèrent aux frais de cette levée.

En 1496, la ville de Paris fournit un vaisseau de guerre au roi Charles VIII. En 1508, elle en donna encore un à Louis XII, qui s'occupoit du rétablissement de la marine.

En 1522, dans la guerre contre l'Empereur Charles-Quint, la ville de Paris accorda au roi François I. mille hommes de guerre à pied. L'année suivante, la ville et le parlement levèrent encore deux mille hommes destinés à secourir le duc de Vendôme, qui veilloit à la sûreté des frontières de Picardie. En 1535, elle se chargea de la solde de trente mille hommes. En 1552, la ville de Paris envoya des troupes, des armes et des munitions au secours des villes de Picardie, menacées par les troupes impériales.

En 1557, après la journée de Saint-Laurent et la perte de Saint-Quentin, la reine Catherine de Médicis vint à

l'assemblée de la bourgeoisie pour demander dix mille hommes, qui furent sur-le-champ levés et équipés.

En 1597, la ville de Paris offrit à Henri IV. la solde de trois mille hommes pendant six mois.

Vers le milieu de l'an 1636, l'invasion de la Picardie par les Espagnols, jeta l'alarme dans toutes les provinces voisines. Les bourgeois de Paris et les seigneurs de la cour rivalisèrent de zèle et formèrent en moins de quinze jours des troupes si nombreuses, que le roi put se mettre en marche contre l'ennemi. Corbie, qui avoit été prise le 5 août, fut reprise le 14 novembre; et le 21, le roi, de retour dans sa fidèle capitale, alla solennellement offrir ses actions de grâces dans l'église de Notre-Dame.

Il seroit inutile de continuer cette énumération jusqu'aux temps modernes; chacun connoît les efforts que fit la ville de Paris dans la guerre de 1756 et dans celle d'Amérique, pour rétablir notre marine, et pour en soutenir l'éclat après qu'elle se fut relevée.

C'est ainsi que Paris a toujours justifié ce mot d'un roi de France: „Oui, ma capitale est mon trône; c'est „ l'ame de la monarchie. „ Mais les autres villes de la France ont répondu dignement à l'exemple que leur donnoit la capitale.

En 1360, les bourgeois de Lyon envoyèrent deux otages à Calais, pour la délivrance du roi Jean: ce furent MM. Aimard de Villeneuve et Humbert de Bléterans, de deux familles des plus considérables de la ville, et qui ont fourni depuis des premiers présidens aux parlemens de Dijon et de Toulouse. La ville mit, de plus, une imposition de deux deniers pour livre sur toutes les marchandises, pour contribuer à la rançon du roi.

On lit encore dans l'Histoire de Lyon, par Claude de Rubis, p. 353, le passage suivant: „Or, sitost qu'i „ (Louis XII.) fut parvenu à la couronne, les consuls- „ échevins de la ville de Lyon ne faillirent d'envoyer in- „ continent par divers lieux, pour demander la continua- „ tion de leurs privilèges de foyres, ce que Sa Majesté „ leur octroya très volontiers, par ses lettres-patentes „ données à Paris, au mois de Juillet, l'an 1498, et de „ son règne le premier. Par lesquelles sadite Majesté „ pour les bons et très agréables services, aides et sub- „ ventions que les habitans de Lyon ont toujours fait „ aux roys de France ses prédécesseurs et de la singulière „ affection qu'ils ont toujours porté à Sa Majesté, il leur „ confirma de nouveau leurs quatre foyres et les privilè- „ ges d'icelles. „

En 1637, les villes, les évêques et les seigneurs de Languedoc rivalisèrent de zèle à qui fourniroient le plus grand nombre de volontaires. Toulouse, Montpellier, Nismes et Beziers levèrent chacun un escadron de cavalerie et elles fournirent en outre des quantités considérables de munitions. L'évêque de Montpellier arma 400 hommes à ses frais.

En 1589, la ville de Marseille envoya une compagnie de 200 hommes, armés, équipés et soldés à ses frais, l'armée royale.

Bordeaux a souvent armé des frégates et des vaisseaux de ligne pour renforcer la marine de l'Etat. Saint-Malo offrit douze millions à Louis XIV, et leur exemple fut imité par une multitude de villes. Toutes les provinces

de France peuvent se glorifier des mêmes sacrifices, et leurs archives en renferment des preuves honorables.

Aujourd'hui, comme dans les siècles passés, nous sommes persuadés que l'exemple donné par la capitale sera suivi par les principales villes. L'Empire entier partagera les mêmes sentimens; le mot sacré d'honneur a toujours fait palpiter les cœurs français, et tous s'élanceront au-devant des sacrifices que commande l'amour de la patrie. Nous en avons pour garans les détails que nous recevons de toutes parts. Ils nous apprennent qu'un mouvement généreux anime tous les esprits: fonctionnaires publics, propriétaires, négocians, tous s'empressent d'offrir des chevaux, de l'argent, et de contribuer de tous leurs moyens à consolider notre gloire et notre prospérité. Les nouveaux Français disputent d'ardeur avec les anciens; les départemens du Piémont et ceux du Rhin se signalent par un égal dévouement. A Coblenz, les principaux habitans se sont réunis, et ont déclaré qu'aucun sacrifice ne leur coûteroit pour contribuer à vaincre les ennemis du continent. La France, l'heureuse France a vu s'éloigner d'elle tous les malheurs de la guerre; et d'innombrables légions sont prêtes à sortir de son sein, à la voix d'un prince qui ne veille à la gloire de l'Empire que pour assurer son bonheur.

(Journal de l'Empire.)

A peine la délibération du conseil de la commune relative à la levée d'un corps de 500 hommes de cavalerie a-t-elle été connue, que cet appel a été entendu et que les offres particulières se sont multipliées d'une manière qui honore le caractère et le patriotisme des parisiens.

Aujourd'hui les corporations, qui dans tous les temps ont répondu à la confiance du gouvernement, s'empressent d'apporter leur hommage au pied du trône. Nous apprenons que le corps des avoués du tribunal de première instance, par leur délibération du samedi 16 janvier, a offert par l'organe de M. le baron de l'empire préfet de la Seine, l'armement, les chevaux et l'équipement de dix cavaliers.

Plusieurs autres corporations de la même ville ont suivi d'extrêmement près l'exemple de celle-ci.

Enfin les grands corps de l'état annoncent déjà l'intention de concourir avec efficacité à l'offrande nationale.

PROVINCES ILLYRIENNES.

. Laybach, le 20 janvier.

Les 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de ce mois, la cour spéciale extraordinaire de Laybach a entendu les débats et informations relatifs à l'affaire des nommés Martin et Marie Chiargo, mari et femme. Joseph Chiargo leur fils, Philippe Sbogar frère de Marie Chiargo et Joseph Sbogar, tous cinq prévenus d'assassinat commis sur la personne de Madeleine Clamich le 1.er novembre 1811. Les accusés ont été défendus, Martin Chiargo par M. La Gontray, avoué, Marie Chiargo par M. Garselin, avoué, Joseph Chiargo par M. De Milly, avocat, Philippe Sbogar par M. Crivellin, avocat, et Joseph Sbogar par M. Casatti, avoué.

Par le jugement survenu, Philippe Sbogar et Marie Chiargo sa sœur ont été condamnés à la peine de mort, et Joseph Chiargo à deux ans d'emprisonnement et cent francs d'a-

mende. Martin Chiargo et Joseph Sbogar ont été mis en liberté.

Tous les défenseurs ont fait preuve de talent, particulièrement M. Casatti, Vénitien, à qui cette cause a fait le plus grand honneur. (Article communiqué.)

Nous avons omis dans l'article du N.º précédent où il est rendu compte des prix décernés à de jeunes Illyriens au Prytanée militaire de la Flèche le nom de Maximilien Grube de Carlstadt qui a remporté le 4.º accessit du thème et le 1.º prix de vers latins dans la 2.º Section de la 1.ºe classe d'humanités.

Thomas Rusnou de Mercopoli a partagé aussi le premier accessit de thème de la 2.º division de la 4.ºe classe de grammaire latine.

Il s'est glissé quelques erreurs dans l'orthographe des noms propres, Rollak pour Kollak, et Brebeg pour Prebeg p. 31, colonne 2.ºe, lig. 34 et 35; Savetovich pour Jovetovich et Sanossy pour J-nossy p. 32, colonne 1.ºe, lig. 4.

Etat des bâtimens et barques, qui sont entrés et sortis chargés du port de Trieste pour différents autres du Golphe Adriatique, du 1.ºer au 16 janvier 1813.

ENTRÉS.

Qualité.	Illyriens.	Italiens	Ort mas	Totaux	Lieu d'où ils viennent.	Nature des Chargemens.
Brik . . .	1		1	2	Zuarre,	Diverses marchandises.
Pieleggi .	5	3		8	Corfu,	
Parenze. .	1			1	Malfatta,	
Brazzere .	22			22	Venise,	
Bragozzi .	1	2		3	Ancone,	
Batteaux .	17	9		26	Rovigno, Cittanova, Pirano, Duino,	
	47	14	1	62		

SORTIS.

Qualité.	Illyriens.	Italiens	Napolit.	Totaux	Leur destination	Nature des chargemens
Brik . . .	1			1	Zerbi,	Diverses marchandises.
Pieleggi .	8	5		13	Ancone,	
Parenze. .	1		1	2	Venise,	
Brazzere .	32			32	Pirano,	
Bragozzi .		2		2	Umago;	
Batteaux .	15	9		24	Rovigno, Capo d'Istria Monfalcone	
	57	16	1	74		